Le règlement général sur la protection des données (RGPD) : plus de précautions, une meilleure gestion

publié le 08/11/2018 - mis à jour le 30/05/2025

Descriptif :

Résumé et outils pour mettre en oeuvre le changement de règlementation.

Sommaire :

- Orientations du ministère de l'Education Nationale
- 1. Gestion comptable des données
- 2. Protection des données dès la conception
- 3. Protection des données par défaut
- Les données à caractère personnel au coeur des établissements

Le traitement numérique de **données personnelles** nécessite des précautions pour garantir les droits individuels. Les traitements étaient jusqu'à présent associées à des déclarations officielles, qui ne sont plus nécessaires.

A partir du 25 mai 2018 la protection des données est gérée selon une logique de **conformité** à un règlement général sur la protection des données (RGPD). Cette conformité doit être continue et **vérifiable**.

Orientations du ministère de l'Education Nationale

Le ministère a mis en place des outils permettant des pratiques conformes au RGPD, et forme les personnels à l'usage de ces outils.
Il a informé en octobre 2021 les recteurs de région académique et d'académie de la doctrine "cloud au centre" (circulaire du premier ministre n° 6282-SG), de la position de la Dinum (note du 15 septembre 2021) et de l'avis de la CNIL sur ce sujet, et a demandé "d'arrêter tout déploiement ou extension de Microsoft Office 365 ainsi que celle de Google, qui seraient contraires au RGPD".

Données à caractère personnel
Image Pixabay

1. Gestion comptable des données

Un registre doit être tenu à jour avec l'aide d'un **Délégué** à la protection des données (**DPO**)[1]. Il permet de documenter tous les traitements de données à caractère personnel.
Les responsables de traitement pour le premier degré sont les DASEN, et pour le second degré les chefs d'établissement. Par un courrier le recteur de l'académie leur a annoncé début juin 2018 qu'ils seraient conseillés par Antony Barillot, nommé DPO académique.

Des ressources ont été mises à disposition dans une rubrique informatique/RGPD au sein de l'intranet académique. Un modèle de registre prérempli a été fourni aux établissements pour le recensement des traitements. Une adresse mail fonctionnelle a été créée pour répondre aux questions.

Le DPO national accompagne la création des fiches registre concernant les traitements effectués par les applications nationales. Voir la fiche registre de l'évaluation CP CE1.

2. Protection des données dès la conception

L'idée est de protéger les données dès la conception des activités, en utilisant des outils et services respectant les normes de **sécurité**. Des garanties doivent pouvoir être fournies par la société pour protéger les données. La **finalité** (pour quoi faire) des traitements doit pouvoir être définie par la structure utilisatrice du service (EPLE...) et pas par l'éditeur de l'outil choisi. C'est pourquoi les outils prévus pour le "grand public" ne peuvent être utilisés que dans le cadre d'un **contrat**. Voir à ce propos les outils de visio conférence, de sondage et de partages de documents pouvant être utilisés dans un cadre professionnel.

Lorsqu'un traitement des données personnelles est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées, une analyse d'impact sur la protection des données (DPIA - Data Protection Impact Assessment - Analyse d'impact relative à la protection des données) doit désormais être menée.

En cas de sous-traitance un contrat doit expliciter quels traitements sont opérés par le sous-traitant. S'il est installé aux Etats-Unis, il doit garantir que le niveau de protection est adéquat : cf le site de la CNIL.

3. Protection des données par défaut

Il s'agit comme le demandait la précédente règlementation de limiter la quantité de données à caractère personnel traitées, leur accessibilité et leur durée de conservation, pour ne garder que le strict nécessaire en fonction de la finalité du traitement.

Extrait des conditions d'utilisation
de l'outil d'enquête académique

Les personnes doivent aussi être informées clairement de ce qui sera fait des données personnelles collectées les concernant.

Cette évolution est accompagnée par la CNIL, qui fournit des outils.

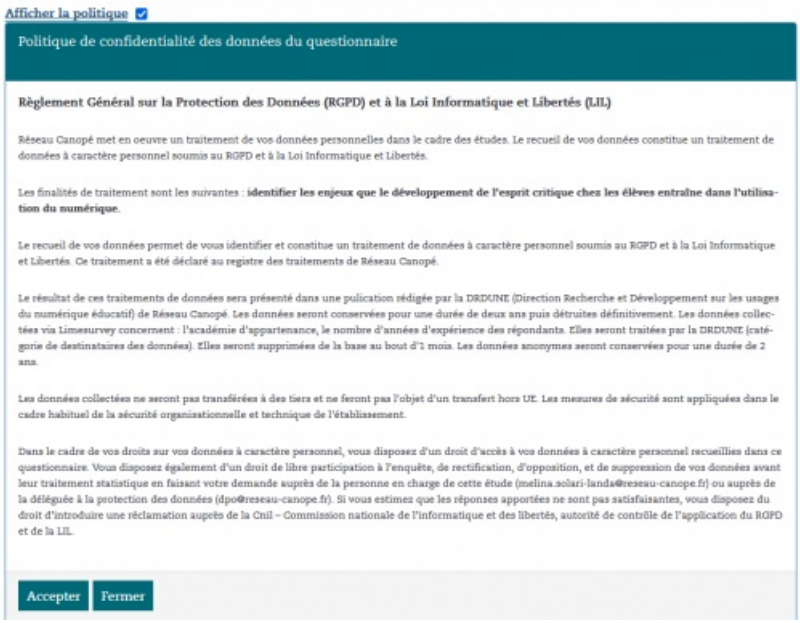

Afficher la politique

Politique de confidentialité des données du questionnaire

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la Loi Informatique et Libertés (LIL)

Réseau Canopé met en oeuvre un traitement de vos données personnelles dans le cadre des études. Le recueil de vos données constitue un traitement de données à caractère personnel soumis au RGPD et à la Loi Informatique et Libertés.

Les finalités de traitement sont les suivantes : **identifier les enjeux que le développement de l'esprit critique chez les élèves entraîne dans l'utilisation du numérique**.

Le recueil de vos données permet de vous identifier et constitue un traitement de données à caractère personnel soumis au RGPD et à la Loi Informatique et Libertés. Ce traitement a été déclaré au registre des traitements de Réseau Canopé.

Le résultat de ces traitements de données sera présenté dans une pulication rédigée par la DRDUNE (Direction Recherche et Développement sur les usages du numérique éducatif) de Réseau Canopé. Les données seront conservées pour une durée de deux ans puis détruites définitivement. Les données collectées via Limesurvey concernent : l'académie d'appartenance, le nombre d'années d'expérience des répondants. Elles seront traitées par la DRDUNE (catégorie de destinataires des données). Elles seront supprimées de la base au bout d'1 mois. Les données anonymes seront conservées pour une durée de 2 ans.

Les données collectées ne seront pas transférées à des tiers et ne feront pas l'objet d'un transfert hors UE. Les mesures de sécurité sont appliquées dans le cadre habituel de la sécurité organisationnelle et technique de l'établissement.

Dans le cadre de vos droits sur vos données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès à vos données à caractère personnel recueillies dans ce questionnaire. Vous disposez également d'un droit de libre participation à l'enquête, de rectification, d'opposition, et de suppression de vos données avant leur traitement statistique en faisant votre demande auprès de la personne en charge de cette étude (melina.solari-landa@reseau-canope.fr) ou auprès de la déléguée à la protection des données (dpo@reseau-canope.fr). Si vous estimez que les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil – Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle de l'application du RGPD et de la LIL.

Accepter Fermer

informations aux utilisateurs
sur l'usage de leurs données

Les données à caractère personnel au coeur des établissements

C'est l'intitulé d'une formation à distance mise à disposition des personnels concernés sur la plateforme m@gistère

. Objectifs : Identifier les données à caractère personnel et parmi elles, celles qui sont dites "sensibles", Connaître le nouveau cadre européen et faire le point sur les différentes lois en vigueur dans ce domaine, Faire le point sur la mise en place du RGPD dans le contexte des établissements scolaires. Identifier les traitements en établissement et s'approprier le registre des traitements, comprendre les missions du délégué à la protection des données. Définir des actions de communication à destination des équipes pédagogiques, des élèves et de leurs représentants légaux.

Dans les établissements scolaires seuls les traitements de données à caractère personnel qui sont explicitement autorisés par le chef d'établissement sont permis.

Il est donc recommandé d'utiliser les ressources du médiacentre, la question des données étant alors prise en charge par le ministère via le Gestionnaire d'accès aux ressources.

5 minutes pour comprendre ... GDPR (Video Youtube)

(1) DPO : Data Protection Officer

Documents joints

[Infographie] les réflexes à adopter pour enseigner avec le numérique tout en respectant le RGPD (PDF de 115.4 ko)

10 recommandations publiées en septembre 2019

CNIL

Modèle de registre RGPD (OpenDocument Spreadsheet de 23.9 ko)

Version OpenOffice.

Liens complémentaires

- Le RGPD présenté sur le site du ministère Eduscol
- Pour choisir des outils respectueux des règles, une liste de la Dané
- Données numériques à caractère personnel au sein de l'éducation nationale, rapport de l'IG publié en août 2018
- Le Vademecum "Données à caractère personnel" de Canopé (septembre 2018)
- Sur le site de Index Education, aide à la rédaction de la fiche registre

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.